

Délibération n° 24-12 du 12 mars 2024

Adhésion à l'ENSAP pour la dématérialisation des bulletins de paye

- VU le décret n°2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents publics, notamment son article 7 ;
- VU les articles R. 822-3 et suivants du code de l'éducation relatifs au centre national des œuvres universitaires et scolaires et aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10h00.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 26

Le conseil d'administration approuve l'adhésion du Crous Bretagne à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents du Crous Bretagne.

NOMBRE DE VOIX : 26

- POUR : 25
- CONTRE :
- ABSTENTION : 1
- REFUS DE VOTE :

Fait à Rennes, le 12 mars 2024

Secrétaire générale de l'académie de Rennes et de la région
académique de Bretagne
Marine Lamotte d'Incamps

